

Conseils pour les garages et les parkings

Vérifiez la licence d'une entreprise et l'historique des plaintes.

Une licence du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP) est nécessaire à une entreprise pour exploiter un garage ou un parking pouvant accueillir cinq véhicules ou plus, ouvert au public et facturant le stationnement. Le DCWP octroie actuellement des licences à plus de 1600 parkings et garages dans la ville de New York.

Lorsque vous cherchez un parking ou un garage, que ce soit à l'aide d'une application ou en personne, utilisez l'[outil de recherche de licences du DCWP](#) afin de vous assurer qu'une entreprise dispose d'une licence du DCWP avant de recourir à ses services.

Recherchez les panneaux.

Des panneaux doivent être placés bien en vue à chaque entrée publique et comporter les éléments suivants : nom de l'entreprise, adresse de l'entreprise, numéro de la licence du DCWP, capacité en véhicules indiquée sur la licence du DCWP, nombre minimal de places de stationnement pour vélos exigé par la loi (si la capacité en véhicules est supérieure à 50 voitures) et horaires d'ouverture.

Si un garage ou un parking est complet, un panneau indiquant « Complet » en lettres d'au moins 6 pouces (15 cm) de haut doit être affiché à chaque entrée publique pour en informer les clients.

Regardez les prix.

De nombreux garages et parkings appliquent des tarifs différents en fonction du moment de la journée. Veillez à vous renseigner sur les tarifs de jour et de nuit, le cas échéant, car des panneaux de tarifs distincts doivent être affichés côte à côte.

Demandez et conservez les reçus.

Les garages et les parkings peuvent facturer des périodes fractionnées ou horaires ; consultez le panneau de tarifs qui doit indiquer le total et le maximum des frais pour la période. Par exemple : Jusqu'à 1 heure : \$ Jusqu'à 2 heures : \$ Maximum : Heures : Ou Maximum : de 6 h à 19 h

Si des tarifs différents sont facturés pour certains jours de la semaine ou pour des occasions particulières, ceux-ci doivent être affichés directement sous le panneau de tarifs ordinaires ou sur un panneau distinct à côté de ce dernier.

Les garages et les parkings doivent protéger vos biens.

Les garages et les parkings doivent veiller à prévenir tout dommage aux véhicules, aux vélos et aux biens personnels des clients. Ils ne peuvent pas afficher de panneaux ni vous faire signer de documents les dégageant de toute responsabilité en cas de dommage.

Déposez une plainte.

Le DCWP encourage les consommateurs à signaler les garages sans licence et à déposer une plainte s'ils rencontrent un problème avec un garage ou un parking sur le [site internet du DCWP](#) ou en appelant le 311.